



BOURSE AUX VELOS

Samedi 17 juin 2023

Règlement

La ville de Démouville organise une bourse aux vélos – adultes, enfants dans la cadre de la Fête du vélo du samedi 17 juin 2023 qui aura lieu sur le parking du gymnase, rue du Bout de là-bas à Démouville.

Toute personne déposant un vélo accepte sans condition, ni restriction, les conditions suivantes :

1. : **Les dépôts** se feront le samedi 17 juin, de 13h30 à 15h.

Le vendeur certifie sur l'honneur être légalement en possession des vélos déposés. Il devra présenter la feuille de dépôt remplie pour pouvoir déposer son article (complétez un formulaire par vélo).

Seuls sont acceptés les vélos en état de rouler, exempts de tout vice ou défaut qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés.

2. : **La vente** aura lieu le même jour de 14h à 17h. La vente est ferme et définitive.

3. : **L'acheteur** devra régler son achat en espèces uniquement. Aucun autre moyen de paiement sera accepté.

4. : **Le vendeur** pourra récupérer les fruits de sa vente entre 17h et 18h sur présentation de l'exemplaire vendeur de la fiche de dépôt. Le paiement se fera en espèces et sera remis avec un récépissé.

5. : **Les invendus** seront soit :

- Rendus au vendeur sur présentation de l'exemplaire vendeur de la fiche de dépôt
- Donnés à l'association Vélistol'

Attention, si le vendeur ne se présente pas entre 17h et 18h pour récupérer son vélo, celui-ci sera donné d'office à l'association Vélistol' et le vendeur ne pourra se retourner contre l'organisation.

6. : **Responsabilité** : L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident dû au mauvais état d'un article vendu pendant la Bourse aux Vélos.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradations d'un article déposé.

L'organisation met tout en œuvre pour restituer les articles dans l'état dans lequel ils lui seront confiés.